

**Le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de New Richmond tenue le 1<sup>er</sup> jour de février 2016, à compter de 20 h, dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville de New Richmond**

Sont présents les conseillers : Madame Geneviève Braconnier, Messieurs François Bujold, Jean Cormier, René Leblanc, Jean-Pierre Querry et Jacques Rivière, formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Éric Dubé.

Assiste également à la réunion : Monsieur Stéphane Cyr, directeur général.

Secrétaire d'assemblée : Madame Céline LeBlanc, greffière.

**Vérification du quorum**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée et les délibérations débutent.

**35-02-16 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour qui est unanimement adopté par les conseillers, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par Mme Geneviève Braconnier. Il est à noter que cet ordre du jour demeure ouvert à toutes modifications.

**2. Adoption des procès-verbaux**

**36-02-16 2.1 Séance ordinaire du 12 janvier 2016**

**Considérant que** les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2016;

**Considérant que** les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

**À ces causes**, sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2016.

**37-02-16 2.2 Séance extraordinaire du 25 janvier 2016**

**Considérant que** les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 janvier 2016;

**Considérant que** les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

**À ces causes**, sur une proposition de M. Jean-Pierre Querry, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 janvier 2016.

**3. Suivi de la période de questions (affaires du public) de la séance du 12 janvier 2016**

Le maire informe l'assistance des démarches effectuées concernant les demandes des contribuables lors de l'assemblée du 12 janvier 2016.

**4. Correspondance**

- De Mme Hélène Latérière, directrice régionale au ministère de la Culture et des Communications, un chèque au montant de 7 500 \$, alloué en vertu du programme « Aide aux initiatives de partenariat », représentant le 5<sup>e</sup> versement prévu à l'entente de développement culturel, soit le premier versement de l'exercice 2014-2015.

- De M. Michel Montour, directeur des régimes de retraite, une correspondance à l'effet que le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Régie des rentes du Québec et la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) se sont regroupés en un seul organisme nommé Retraite Québec. Cet organisme continue de veiller, entre autres, au bon fonctionnement, à la conformité et au développement des régimes complémentaires de retraite.
- De Mme Anne-Marie Flowers, directrice générale et secrétaire-trésorière à la MRC de Bonaventure, une copie des deux (2) règlements suivants :
  - . Règlement 2016-02 permettant d'établir la répartition des quotes-parts de la MRC de Bonaventure pour l'année 2016;
  - . Règlement 2016-03 ayant pour objet de fixer le taux de taxe foncière générale et d'autres tarifications applicables pour le territoire non organisé de la MRC de Bonaventure pour l'exercice financier 2016.

### 38-02-16 5. Comptes à payer

**Considérant que** le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général ou des directeurs de services et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances ordinaires et extraordinaires antérieures;

**À cette cause**, sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers:

**D'approuver** la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de cinq cent onze mille treize dollars et vingt-neuf cents (511 013,29 \$);

**D'autoriser** le directeur général à procéder dans les limites de ces crédits.

### 39-02-16 6. Demande d'appui par la Ville d'Amqui – Train Océan 150

**Attendu que** la Ville d'Amqui souhaite en tant que Village-Relais du Québec améliorer son attractivité et son positionnement touristique;

**Attendu que** la gare d'Amqui a été reconnue par Patrimoine Canada comme étant une gare patrimoniale et que la Ville d'Amqui y a relocalisé, depuis l'été 2015, ses services d'informations touristiques;

**Attendu que** la Ville d'Amqui possède depuis 2004 la voiture de fonction Pullman (Unité 4514) Lynnewood, laquelle célébrera en 2017 son centenaire (ce wagon très spécial avait été fabriqué aux ateliers Pullman City en 1917 non loin de Chicago pour le riche homme d'affaires Philadelphien, Georges-Early Widener);

**Attendu que** le Canada célébrera en 2017 son 150<sup>ième</sup> anniversaire de naissance en tant que Fédération et que l'arrivée au pouvoir, le 19 octobre dernier, du tout nouveau gouvernement fédéral libéral, dirigé par M. Justin Trudeau, ouvre de toutes nouvelles perspectives en terme d'investissement dans la relance de divers créneaux de l'économie canadienne, dont le transport de passagers par rail;

**Attendu que** cette nouvelle situation politique ouvre la possibilité de mettre de l'avant de nouvelles idées et de nouveaux projets qu'il n'eut été possible de promouvoir avec le précédent gouvernement fédéral;

**Attendu que** le maire d'Amqui a eu l'idée de proposer le projet « Train Océan 150 » à la nouvelle ministre responsable de Patrimoine Canada, Mme Mélanie Joly, ainsi que des activités pour les célébrations du 150<sup>ème</sup> anniversaire de la Confédération canadienne;

**À ces causes**, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers que le Conseil municipal de la Ville de New Richmond accorde son appui inconditionnel au projet « Train Océan 150 », projet susceptible, entre autres, de relancer l'intérêt pour le transport passager par rail à l'échelle du pays et dans nos régions respectives; mode de transport plus respectueux de l'approche dite du développement durable.

**40-02-16 7. Nomination des vérificateurs**

Sur une proposition de M. René Leblanc, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers de nommer la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, afin de procéder à la vérification des états financiers de la Ville de New Richmond pour l'année 2016 (article 108, Loi sur les cités et villes), et ce, au montant approximatif de dix-huit mille sept cent soixante-quinze dollars (18 775 \$), plus taxes.

**SERVICE DES LOISIRS**

**41-02-16 8. Projet de réfection de la piscine**

**8.1 Conception d'une enseigne signature pour la piscine Bruce-Ritchie**

**Considérant** le projet de réfection de la piscine Bruce-Ritchie présentement en cours;

**Considérant** l'offre déposée par la firme Sébastien Cantin, design graphique et direction artistique, pour la conception d'une enseigne signature pour ladite piscine;

**À ces causes**, sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'accepter la proposition déposée par la firme Sébastien Cantin, design graphique et direction artistique, pour la conception d'une enseigne signature pour la piscine Bruce-Ritchie, et ce, au montant de sept mille trois cent quatre-vingt-dix dollars et quatre-vingt-dix cents (7 346,90 \$), taxes incluses. Cette dépense sera prise à même le Règlement 986-15.

**42-02-16 8.2 Achat de gradins en aluminium**

**Considérant** le projet de réfection de la piscine Bruce-Ritchie présentement en cours;

**Considérant** l'état vétuste des gradins déjà en place;

**Considérant** l'offre déposée par le Groupe Sports-Inter Plus pour l'achat de gradins en aluminium;

**À ces causes**, sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'accepter la proposition déposée par le Groupe Sports-Inter Plus pour l'achat de gradins en aluminium au montant de quatre mille cent sept dollars et vingt-cinq cents (4 107,25 \$), taxes et frais de transport en sus. Cette dépense sera prise à même le Règlement 986-15.

**9. Règlement 1000-16 autorisant des travaux de rénovation au Centre communautaire Adrien-Gauvreau – Avis de motion**

Un avis de motion est donné par le conseiller M. Jacques Rivière à l'effet que le Règlement 1000-16 autorisant des travaux de rénovation au Centre communautaire Adrien-Gauvreau, sera adopté à une séance ultérieure.

**43-02-16 10. Politique de tarification des services municipaux – Activités et infrastructures de loisir – Location de chaises et de tables**

**Considérant** la politique de tarification présentement en vigueur pour la location à des tiers de chaises et de tables pour toutes activités à l'extérieur des infrastructures de la Ville;

**Considérant que** présentement, aucun coût de transport, lorsque nécessaire, n'est associé à ladite tarification;

**À ces causes**, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'approuver les nouvelles grilles de tarification pour la location et le transport à des tiers, si nécessaire, des chaises et des tables, tel qu'indiqué aux tableaux suivants :

**Location de chaises**

\*Prix taxes incluses

<b>Nombre de chaises</b>	<b>Prix sans transport</b>	<b>Prix avec transport (dans New Richmond)</b>
1 à 25	1,00 \$ / chaise	10 \$
26 à 50	0,75 \$ / chaise	15 \$
51 à 100	0,50 \$ / chaise	25 \$
101 à 200	0,50 \$ / chaise	30 \$
201 à 300	0,50 \$ / chaise	35 \$

**Location de tables (8 pieds)**

\*Prix taxes incluses

<b>Nombre de tables</b>	<b>Prix sans transport</b>	<b>Prix avec transport (dans New Richmond)</b>
1 à 10	4 \$ / table	20 \$
11 à 20	4 \$ / table	25 \$
21 à 30	4 \$ / table	30 \$

**SERVICE DE L'URBANISME**

**44-02-16 11. Règlement 996-16 concernant le droit de visite et d'inspection – Adoption**

**Considérant que** le Conseil prend en compte le Règlement relatif au droit de visite et d'inspection, portant le numéro 996-16;

**Considérant** l'avis de motion donné par le conseiller M. François Bujold lors de la séance du 12 janvier 2016;

**Considérant que** tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

**Considérant que** le directeur général mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

**À ces causes**, sur une proposition de M. René Leblanc, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter le règlement relatif au droit de visite et d'inspection, lequel est identifié sous le numéro 996-16.

**45-02-16 12. Règlement 999-16 modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin d'y intégrer une conformité de calcul de dimension de terrain - Adoption du premier projet**

**Considérant que** le Conseil prend en compte le premier projet du Règlement modifiant le Règlement de zonage 927-13 relatif à l'intégration d'une conformité de calcul de dimension de terrain, portant le numéro 999-16;

**Considérant que** tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

**Considérant que** le directeur général mentionne l'objet du projet du règlement, sa portée ainsi que son application;

**À ces causes**, sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter le premier projet du Règlement modifiant le Règlement de zonage 927-13 relatif à l'intégration d'une conformité de calcul de dimension de terrain, lequel est identifié sous le numéro 999-16.

**46-02-16 13. Autorisation de signature - Demande d'aide financière - Projet d'adjoint à l'environnement - Emploi Québec**

**Considérant** la présentation d'une demande de subvention salariale dans le cadre d'un projet d'embauche d'adjoint à l'environnement, présentée au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2016 au 17 septembre 2016;

**À cette cause**, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers :

**Que** la Ville de New Richmond accepte la responsabilité du projet d'adjoint à l'environnement pour 2016, présenté dans le cadre de cette mesure;

**Que** M. Richard Cormier, directeur du Service de l'urbanisme soit autorisé au nom de la Ville de New Richmond à signer tout document officiel concernant le projet, et ce, avec le gouvernement du Québec;

**Que** la Ville de New Richmond s'engage par son représentant à couvrir tout coût dépassant la contribution allouée par le gouvernement du Québec dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

**SERVICE INCENDIE**

**14. Règlement 998-16 modifiant le Règlement 963-14 concernant la prévention des incendies - Avis de motion**

Un avis de motion est donné par le conseiller M. Jacques Rivière à l'effet que le Règlement 998-16 modifiant le Règlement 963-14 concernant la prévention des incendies, sera adopté à une séance ultérieure.

**DÉVELOPPEMENT CULTUREL**

**15. Offre de service - Plan d'aménagement - Secteur du chemin de la Plage**

Ce point est remis à une séance ultérieure.

**Période de questions (Affaires du public)**

Un contribuable souligne le fait qu'un lampadaire, qui devait être réparé lors du gel du terrain, ne l'est toujours pas. À ce propos, d'autres contribuables soulignent que plusieurs lampadaires sont également à réparer sur le boulevard Perron.

Un citoyen demande des explications concernant une facture reçue pour le branchement d'un terrain au système d'aqueduc et d'égout.

**Clôture de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 20 h 15.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière